

# EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Atmo Guyane

**AUJOURD'HUI**  
le 25/12/24



**PROCEDURE D'ALERTE ACTIVEE SUR  
PERSISTANCE**

Vigilance pour l'ensemble de la population

**DEMAIN**  
le 26/12/24



**PROCEDURE PREVUE**


## PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES


Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$		

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			
Ozone O <sub>3</sub>	Particules fines PM10	Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>
	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3/24\text{h}$		




Dépassements	Année N-1	Année N (en cours)
Seuil d'information et de recommandation	6	15
Seuil d'alerte	7	24

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusés.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

### Légende

-  Aucune procédure active
-  Procédure d'information activée
-  Procédure d'alerte activée

### Explications de Atmo Guyane

La brume de poussières en provenance du Sahara présente ces derniers jours perd en intensité.

Les concentrations en PM10 effectuées à 9h dans nos stations de surveillance réglementaires : - Kourou : 61.5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  - Cayenne : 55,6  $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Selon les modèles de prévision de la qualité de l'air et les conditions météorologiques prévues, ces niveaux de pollution devraient diminuer au cours de la journée.

La Guyane étant en dépassement du seuil d'information et de recommandation pour ce polluant, la procédure

d'alerte sur persistance est déclenchée ce 25/12, en raison des 2 jours précédents de dépassement de seuils

**N° d'Astreinte : 0694228180**

**Pour plus d'informations sur l'épisode de pollution en cours : [www.atmo-guyane.org](http://www.atmo-guyane.org)**